Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260625-C2026_062B-DE

Conseil Communautaire du 25 juin 2026 Délibération n°C_2026_062

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 19 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (12) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, JOSSE Pascal donne procuration à MARTIN Dominique, LORIOT Viviane donne procuration à GUILLEMOT Sylvie, TARLET Raphaël donne procuration à NAEL David, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, FLAGEUL Marie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GICQUELLO Bruno donne procuration à HANGOUET Françoise, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle, YHUEL Yann donne procuration à CRESP Emmanuelle, CHEDALEUX Sylvie donne procuration à LUCAS Aurélie, BRAUD Maurice donne procuration à BONCHE Nancy

Absents excusés (1) :
MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Ressources humaines - Revalorisation du SMIC - Modification de la rémunération des contrats CEE

Par délibération n°C_2025_130 du 18 décembre 2025, le conseil communautaire a approuvé le montant des indemnités versées aux agents bénéficiaires d'un contrat engagement éducatif (CEE).

Pour rappel, ce type de contrat implique une rémunération versée sous la forme d'un forfait journalier.

Suite à l'arrêté du 22 mai 2026 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance, le SMIC horaire est aujourd'hui fixé à 12,31 € brut.

Or l'article n°D432-2 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le montant journalier d'un agent en contrat CEE ne peut être inférieur à 4,30 fois le montant du SMIC journalier soit 52,94€.

Le tarif le plus faible existant à OBC étant de 52€ il convient donc de le relever. Dans un soucis de compréhension pour les jeunes recrutés, il est proposé de fixer la rémunération de la journée à 53€ à partir du 1er juin 2026.

Il est donc proposer de fixer la rémunération des CEE de la manière suivante (Seul le montant le plus faible change, les autres montants demeurent inchangés) :

Dans le cadre des journées d'accueil dans les accueils de loisirs :

QUALIFICATION	Forfait brut / jour
Directeur	105 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260625-C2026_062B-DE

Animateur diplômé	98 €
Animateur non-diplômé	90 €
Animateur mineur	70 €
Animateur diplômé 1/2 journée y compris temps du repas	53 €
Stagiaire	53€
Réunion préparatoire par 1/2 journée	53€

Dans le cadre de séjours :

QUALIFICATION	Forfait brut / jour
Directeur	120 €
Animateur diplômé	110 €
Animateur non-diplômé	100 €
Stagiaire	70 €
Nuitée – Surveillance	53€
Réunion préparatoire par 1/2 journée	53€

Les autres dispositions de la délibération du 18 décembre 2025 demeurent inchangées

Lors de sa séance du 4 juin 2026, le CST a émit un avis favorable à cette modification.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- LA MODIFICATION de la rémunération des agents CEE conformément au corps de la présente délibération à compter du 1er juin 2026.
- L'AUTORISATION donnée à la présidente de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

